

24 mars 2009

## Du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2009, c'est la semaine du Développement Durable, placée sous le signe de la consommation durable !

*Le concept de développement durable traduit de l'anglais "sustainable development" (littéralement "développement soutenable") est apparu au début des années 1980. Le monde a alors pris conscience que le développement des activités humaines ne pouvait plus seulement obéir à des impératifs économiques et qu'il fallait désormais prendre en compte le respect de certaines exigences écologiques.*

En 1987, le rapport "Notre avenir à tous" commandé par Mme Gro Harlem BRUNDTLAND, Premier ministre de Norvège, pour l'ONU, définit officiellement et pour la première fois le développement durable comme « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

***Pour la CFE-CGC, le développement durable est « un développement économique, des pays développés et en développement, maîtrisé, garant des équilibres naturels et respectueux des conditions de vie et de travail des salariés ».***

Il s'agit d'un nouveau modèle de développement qui repose sur la solidarité entre les générations et les peuples et qui implique la complémentarité entre les composantes économiques, sociales et environnementales de nos sociétés.

Cette année la semaine du Développement Durable, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2009, est placée sous le signe de la consommation durable. Après la nécessaire prise de conscience, qui a enfin eu lieu en France à la suite du Grenelle de l'environnement, il est faut à présent donner aux citoyens les moyens d'agir concrètement et au quotidien, dans leurs actes de consommation, en faveur du développement durable. C'est l'objectif de cette nouvelle édition.

Parce que le développement durable est un projet de société dont les objectifs d'action (lutte contre la pauvreté, promotion et respect des droits de l'Homme et du travail, de la liberté d'association...) sont ceux du mouvement syndical, la CFE-CGC est une partie prenante incontournable et légitime du développement durable. En tant qu'acteur permanent du dialogue social, la CFE-CGC contribue à ce projet de société au niveau national via, notamment, le Grenelle de l'environnement et le suivi des lois qui en découlent. Dans l'entreprise, elle met chaque jour les salariés et leurs représentants au coeur de la réflexion sur le développement durable pour que demain chacun puisse entreprendre des actions en faveur du développement durable adaptées à la spécificité de sa situation personnelle et professionnelle.

Pour plus d'informations : <http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr>

**Francine Didier**  
[didier@cfecgc.fr](mailto:didier@cfecgc.fr)